Tribunal de Villefranche-sur-Saône (69) : alors considéré comme évadé de prison, un migrant algérien se présente pourtant au guichet de la préfecture pour des démarches administratives ; il est à nouveau absent lors de son jugement pour évasion

05/07/2025 à 15h36



Ce n’est pas tout à fait un pro de l’évasion. En mai 2023, un jeune homme de 20 ans qui avait obtenu un régime de semi-liberté quelques jours plus tôt à la maison d’arrêt de Villefranche-sur-Saône, n’a pas réintégré sa cellule. Il a été interpellé en août de la même année au guichet de la préfecture, où il s’est présenté pour effectuer des démarches administratives.

Le tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône s’est penché sur son cas le 1er juillet, en son absence. Libre, il ne s’est

pas présenté à l’audience. Lors de son interpellation, le prévenu avait expliqué que ce 19 mai 2023, il avait raté son train pour rentrer l’établissement pénitentiaire. Ensuite, il n’a plus eu envie d’y retourner

Le procureur de la République a estimé que le ressortissant algérien, connu pour des faits liés aux stupéfiants ou de vol aggravé, était « une menace pour l’ordre public ». Il a requis six mois de prison ferme et trois ans d’interdiction du territoire français. Le tribunal a suivi, mais limité l’interdiction de territoire à deux ans.

Le Progrès